

**Discours de Patrick Devedjian,
Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine**

Inauguration de la Promenade bleue

Colombes

Jeudi 17 novembre 2016

Madame le Maire et Vice-Présidente du Conseil départemental, Chère Nicole,

Monsieur le Vice-Président en charge de l'Environnement, Cher Yves,

Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de découvrir les nouveaux aménagements que le Département a réalisés le long du parc Pierre Lagravère.

Je salue les professionnels qui ont participé à ce chantier et bien sûr nos services départementaux, dont le savoir-faire est toujours plus pointu pour répondre aux exigences techniques et environnementales.

Ces travaux ont permis de renforcer la continuité de la Promenade Bleue, vaste projet départemental de sentier pédestre et cycliste le long de la Seine, que le Département a lancé il y a 10 ans.

L'objectif de la Promenade bleue est de rendre la Seine aux habitants, en valorisant et en aménageant les berges, avec une zone de promenade continue de 39 km.

Cette portion de 2 km que nous inaugurons aujourd'hui, était auparavant dépendante des heures d'ouverture du parc Lagravère, et donc purement et simplement coupée pendant la fermeture du parc.

Or cette portion est très fréquentée, notamment par les cyclistes, surtout depuis qu'elle est devenue, en 2012, un passage de la fameuse « Avenue verte Paris-Londres », qui permet de relier (avec du souffle et du courage !) Paris à Londres à vélo (soit plus de 465 km !).

Les travaux réalisés par le Département entre 2015 et 2016, permettent dorénavant aux habitants d'emprunter la Promenade bleue 24h/24 et tous les jours de l'année, sans dépendre des horaires d'ouverture du parc.

Le parc a été séparé de la Promenade bleue par un « saut de loup » c'est-à-dire un large fossé qui ne bloque pas la vue entre la Seine et le parc.

La végétation n'a pas été oubliée puisque 27 000 plantes vivaces ont été plantées sur les pentes et les accotements. Les alignements d'arbres ont été en partie remplacés et complétés par 45 arbres et 590 arbustes.

D'autres améliorations ont été apportées, en complément des travaux importants déjà réalisés depuis 2010 dans le parc Lagravère :

- Plusieurs entrées ont été créées ou réaménagées, et équipées de portails ;
- Une nouvelle aire de jeux est installée à proximité de la Maison du parc ;
- L'accès pour enfants handicapés a été amélioré pour l'aire de jeux de la partie sud du parc ;
- Des agrès pour les sportifs ont aussi été installés tout le long de la promenade.

Le coût de ces travaux s'élève à 2 M€ pour le Département.

Ici, dans les Hauts-de-Seine, nos efforts sont très importants pour le patrimoine vert.

Notre territoire est très urbanisé, mais contrairement aux idées reçues, nous sommes le département de petite couronne le plus vert !

Sur les 176 km² du territoire, 78 km² sont des espaces verts, dont 30 % ont le statut d'espaces naturels sensibles. Cette superficie a augmenté de 100 hectares ces deux dernières années. Par rapport à la taille des Hauts-de-Seine, c'est un effort important.

La superficie de nos parcs départementaux a augmenté de 157 % en 50 ans, et ce, malgré les très fortes contraintes foncières.

Qu'on se trouve ici au Parc Pierre Lagravère, qu'on soit à la Vallée-aux-Loups à Châtenay, au parc de Sceaux, aux Jardins Albert Kahn à Boulogne, ou au parc des Chanteraines à Villeneuve-la-Garenne, notre objectif est le même : il s'agit de diffuser la nature au cœur de nos villes et surtout, de la rendre accessible à tous.

En réalité, ce cadre de vie est celui de chaque habitant des Hauts-de-Seine. Nous les élus, nous n'en sommes que les dépositaires. Notre rôle, c'est de faire en sorte que chaque habitant s'attache à son territoire, et y soit heureux.

Je vous remercie.